



02.03.2017 - 09:00 Uhr

Lidl Suisse augmente les salaires de 0.6 pour cent

Weinfelden (ots) -

Dans le cadre de la convention collective de travail conclue avec le syndicat Syna et la Société suisse des employés de commerce, Lidl Suisse augmente la masse salariale totale pour l'exercice 2017 de 0.6 pour cent.

Dans le cadre des négociations annuelles, les représentants des salariés Syna et Société suisse des employés de commerce et Lidl Suisse ont convenu d'augmenter la masse salariale pour l'exercice 2017 de 0.6 % au total. Le montant sera utilisé pour des augmentations de salaire individuelles, conformément au système tarifaire. En plus de cette augmentation de la masse salariale, Lidl Suisse fournira des fonds pour les promotions et les primes de fidélité.

Georg Kröll, directeur général de Lidl Suisse affirme : « L'an passé, nous avons augmenté le salaire minimum garanti dans la CCT de 100 francs. Nous sommes heureux que, grâce à l'évolution positive de notre entreprise, nous puissions, cette année aussi, offrir à nos collaborateurs une augmentation substantielle de la masse salariale totale. En tant qu'employeur, Lidl Suisse se distingue ainsi par des salaires intéressants. »

Les représentants des salariés saluent, eux aussi, les résultats des négociations annuelles. « Il est important pour nous que les employés soient récompensés de leurs efforts et puissent prendre part au succès et au développement positif », soulignent Carlo Mathieu, directeur du secteur Services du syndicat Syna, et Karin Oberlin, responsable Partenariat social à la Société des employés de commerce.

La CCT Lidl en vigueur depuis 2011 garantit entre autres des salaires minimums de 4100 francs (x13) pour les collaborateurs sans formation et de 4200 et 4350 francs pour des collaborateurs ayant bénéficié d'une formation de 2 respectivement 3 ans, le tout en référence à un taux d'occupation de 100 %. Les montants mentionnés s'appliquent au prorata pour les taux d'occupation inférieurs. D'autres conditions d'embauche intéressantes comme une durée hebdomadaire de travail de 41 heures et de très bonnes prestations sociales, comme par exemple le congé de maternité de 16 semaines, un congé de paternité de 2 semaines ou bien le renoncement à la déduction de coordination selon la LPP, complètent cette offre.

Contact Lidl Suisse :

Corina Milz
Responsable de la communication d'entreprise
Tél. 071 627 82 00
E-mail : media@lidl.ch
www.lidl.ch
www.facebook.com/lidlch

Contact SYNA - le syndicat :

Carlo Mathieu
Directeur du secteur Services
Tél. 079 690 54 79
E-mail : carlo.mathieu@syna.ch
www.syna.ch

Contact Société suisse des employés de commerce :

Karin Oberlin
Responsable Partenariat social

Tél. 078 771 48 09
E-mail : karin.oberlin@kfmv.ch
www.kfmv.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100016795/100799660> abgerufen werden.